



MEESCHAERT

Asset Management



RAPPORT ANNUEL

MAM SHORT TERM BONDS

31 DECEMBRE 2020

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS

17

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et titres de créance libellés en euro.

OPC d'OPC

Inférieur à 10 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

MAM SHORT TERM BONDS est un FCP dont l'objectif de gestion est d'obtenir une progression de sa valeur liquidative égale ou supérieure à celle de l'indice « Ester + 8,5 bps » capitalisé diminuée des frais de gestion en mettant en œuvre une stratégie ISR

INDICATEUR DE REFERENCE

L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons à l'indice « Ester + 8,5 bps » capitalisé restent cependant possibles à moyen terme.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour. (consultable sur <https://www.ecb.europa.eu/>).

Ticker Bloomberg : ESTRON

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE)2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM SHORT TERM BONDS repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a) Processus ESG

Le fonds pratique sur l'univers de départ (environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0) une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating \leq à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse $<$ à 4 (échelle allant de 1 à 5)

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

b) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

2) Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Plusieurs types d'approches : une sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, un positionnement sur la courbe des taux et un choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 2
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0 %-100 % Pays hors OCDE : 0 %-10 %
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Néant

Actifs (hors dérivés intégrés)

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations :

Le Fonds investira exclusivement en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles de type obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori et ce dans la limite de 100% de l'actif. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques, définis par la Société de Gestion. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de 0 à 2.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les produits de taux pourront, dans la limite de 20% de l'actif net, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net..

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :

La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

Actions :

Aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds, (y compris les actions issues de la conversion des obligations convertibles).

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et fonds monétaires, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants:

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◇ Action
- ◆ Taux
- ◇ Change
- ◇ Crédit
- ◇ Autres risques (à préciser)

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture
- ◇ Exposition
- ◇ Arbitrage
- ◇ Autres natures

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures (sur taux)
- ◆ Options (sur taux)
- ◇ Swaps (de taux)
- ◇ Change à terme
- ◇ Dérivés de crédit
- ◇ Autres natures (à préciser)

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux
- ◇ Couverture du risque de crédit
- ◇ Couverture du risque actions
- ◇ Couverture du risque de change
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.

La somme de ces engagements est limitée à 100 % de l'actif net.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés : A l'exception des titres convertibles contingents (max 10%), le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la

limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Risque global

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lequel le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 20 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

Risque liés aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque lié aux obligations contingentes: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque action : Le fonds peut, à tout moment, être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les actions cotées sur des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Un an.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 est inédite sur les marchés. En effet, ce choc exogène a provoqué un blocage de l'économie mondiale par la mise en place de confinements généralisés et d'arrêts des chaînes de production. Certains secteurs d'activité, comme le tourisme, les loisirs ou le transport se sont même retrouvés complètement à l'arrêt.

Le monde a connu au deuxième trimestre 2020 sa première récession en temps de paix et la plus sévère depuis la Grande Dépression. Toutefois, cette baisse de la croissance a été rapidement arrêtée par les actions coordonnées des banques centrales et par les politiques de soutien des Etats. De plus, la mise en place d'un plan d'aide européen, largement soutenu par l'Allemagne, pour un montant de 750 milliards d'euros est un pas de géant vers l'intégration européenne.

A l'automne, en dépit d'une seconde vague de la Covid-19 qui s'est montrée plus virulente que la première et de nouvelles mesures de confinement, les avancées notables dans la découverte de vaccins pouvant combattre le virus ont « tranquilisé » les marchés. De plus, le feuilleton du Brexit et les élections américaines ont débouché sur des scénarios favorables aux marchés : la victoire de Joe Biden et la signature d'un accord permettant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne permettent même à l'indice de volatilité VIX de retrouver en fin d'année son niveau d'avant-crise.

Parallèlement, la dynamique macro-économique a poursuivi sa reprise sur l'ensemble du deuxième semestre de part et d'autre de l'Atlantique : le chômage est resté sous contrôle et les indices d'activité manufacturière affichent en fin d'année des niveaux qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice

Avec la découverte des foyers d'infection en début d'année et du changement de comportement des marchés, l'OPCVM a effectué de nombreuses prises de profit : il s'est ainsi rapidement sous-exposé aux secteurs les plus cycliques (tourisme, aérien, transport maritime).

Le portefeuille s'est ensuite très vite réinvesti afin de profiter de primes de risques des obligations d'émetteurs privés dont les niveaux n'avaient pas été vus depuis la crise de 2008. Les niveaux atteints sur l'ensemble des marchés obligataires et actions apparaissaient alors comme des points d'entrée particulièrement attractifs et qui offraient l'opportunité de construire la performance à moyen terme du portefeuille.

Le fonds a continué de privilégier les obligations d'entreprise en se focalisant sur les échéances courtes. Il a également pris des positions sur des obligations hybrides de la catégorie Investissement ayant des dates de rappel proches. Il a adopté une approche défensive en recentrant son exposition sur les secteurs offrant le plus de visibilité (santé, télécoms, services aux collectivités...) au détriment des valeurs cycliques.

c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM

De nombreux indicateurs macro-économiques montrent que la croissance économique mondiale perdurera en 2021 et les banques centrales poursuivront leurs soutiens monétaires par le maintien, voire, l'amplification de leurs programmes d'achats de titres obligataires.

Avec des taux d'Etat qui demeureront vraisemblablement en territoire négatif, les marchés de crédit seront à privilégier pour cette nouvelle année.

L'Investment Grade continuera de bénéficier d'un soutien infaillible de la BCE et de la FED tandis que le High Yield sera porté par le mouvement général de recherche de rendement dans un contexte de taux de défaut qui resteraient bas. A titre de diversification, l'OPCVM conservera son exposition sur les

obligations convertibles investies sur des thématiques porteuses ainsi que sur les obligations hybrides qui continuent de proposer des rendements attractifs.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
BNP-FR BP CAS IN	FR0007496047	5 386 643,92	15 115 177,94
UNIBAIL-RODAMCO 0 01/01/2022	FR0012658094	2 199 995,00	-
TELEFONICA PART 0 09/03/2021	XS1377251423	1 298 400,00	1 280 750,00
ILIAD 2,125 05/12/2022	FR0013065372	1 044 582,65	839 530,05
CKH FIN 16 1,25 06/04/2023	XS1391085740	1 041 485,65	1 036 059,59
VOLKSWAGEN LEAS 1 16/02/2023	XS1865186321	1 030 715,07	1 028 248,63
CASSA DEPOSITI E 0,75 21/11/2022	IT0005314544	1 015 168,03	1 003 605,35
E.ON SE 0 18/12/2023	XS2103015009	994 530,00	1 000 550,00
BARCLAYS BK PLC 6 14/01/2021	XS0525912449	528 680,33	1 589 604,59
WELLS FARGO CO 0 31/01/2022	XS1558022866	-	1 998 487,81

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Performances

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SHORT TERM BONDS C cap : -0.34%
 MAM SHORT TERM BONDS D dis : -0.34% *Performance coupon détaché inclus*
 MAM SHORT TERM BONDS I cap : -0.14%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -0.47% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- Changement du taux EONIA vers son taux de remplacement €STR + 8,5 bp (Euro Short Term Rate) dans son indice de référence.
- Intégration des critères ISR
- Changement dépositaire et valorisateur : Passage de BPSS à CACEIS le 27 novembre 2020

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Modification nom du fonds: MAM SHORT TERM ESG

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 9.80 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.01 €
- dont part non éligible à la réfaction : 9.79 €

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Un site internet dédié aux activités ISR a également été créé : www.isr.meeschaert.com pour présenter les activités ISR qui ont été mises en oeuvre par Meeschaert Asset Management. Des actualités ESG sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM: elles divulguent chaque mois une synthèse de l'analyse ESG d'un secteur.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion 12 Rond-point des Champs Élysées à Paris ou sur les sites :

www.meeschaertassetmanagement.com et www.isr.meeschaert.com

Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité

opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2020 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 1 733 769 EUR
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 568 500 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 24.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 433 500 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 072 091 EUR

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM SHORT TERM BONDS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

MAM SHORT TERM BONDS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
12, rond-point des Champs Elysées
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM SHORT TERM BONDS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM SHORT TERM BONDS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM SHORT TERM BONDS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM SHORT TERM BONDS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

MAM SHORT TERM BONDS

COMPTES ANNUELS
31/12/2020

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	103 850 823,20	128 346 761,55
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	103 850 823,20	51 649 920,94
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 850 823,20	51 649 920,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	66 963 771,20
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	66 963 771,20
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	66 963 771,20
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	9 733 069,41
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	9 733 069,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	222 056,61	98 865,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	222 056,61	98 865,79
COMPTES FINANCIERS	6 208 130,94	11 845 024,95
Liquidités	6 208 130,94	11 845 024,95
TOTAL DE L'ACTIF	110 281 010,75	140 290 652,29

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	111 142 882,51	139 531 103,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,76	0,67
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 090 710,16	-1 034 279,75
Résultat de l'exercice (a,b)	1 035 920,57	1 214 443,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	110 088 093,68	139 711 268,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	579 383,85
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	579 383,85
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	579 383,85
DETTES	192 917,07	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	192 917,07	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	110 281 010,75	140 290 652,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	900,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	941 705,57	1 125 611,00
Produits sur titres de créances	641 447,39	988 674,78
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 584 052,96	2 114 285,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	29 676,53	-29 518,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	29 676,53	-29 518,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 554 376,43	2 084 767,49
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	468 756,82	-991 221,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 085 619,61	1 093 545,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-49 699,04	120 897,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 035 920,57	1 214 443,55

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les EMTN précédemment présentés dans la catégorie « Autres titres de créances » à l'actif du bilan au 31/12/2019 sont désormais présentés dans la catégorie « Obligations ». Cette modification résulte du changement de valorisateur intervenu le 27/11/2020.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000982043 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0011683077 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I : Taux de frais maximum de 0,30% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000982035 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

Commissions de surperformance

15% TTC maximum de la surperformance positive du FCP au-delà de l'indice de référence

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et l'indicateur de référence ESTER + 8,5 bp, sur l'exercice. Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM. La méthodologie de calcul des commissions de surperformance retenue est la méthodologie faisant référence à la comparaison de l'actif net avec l'actif net d'un fonds fictif reproduisant l'évolution de l'indice de référence. Ce calcul revient à comparer la performance de l'OPCVM avec un OPCVM fictif, ayant reçu les mêmes sommes (c'est à dire les mêmes souscriptions) que le fonds réel, ayant exactement le même nombre de parts en circulation que l'OPCVM réel, et réalisant une performance d'exactly l'indice de référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM selon le mode de calcul suivant :

- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est positive et supérieure à l'indicateur de référence ESTER + 8,5 bp, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence ;
- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance de l'indicateur de référence, la part variable sera nulle ;
- si, au cours de l'exercice, la performance de l'OPCVM, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure à la performance de l'indicateur de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative ;
- dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. La part acquise de frais de gestion variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue mensuellement.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance de l'indicateur de référence.

Au cas où depuis le début de l'exercice comptable de l'OPCVM, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait inférieure à la hausse annuelle de l'indicateur de référence, il n'est pas constitué de provision pour frais de gestion variables.

La première période de référence commence le 02/01/2019 et prend fin à la dernière VL du mois de décembre 2019. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	Distribution	Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion (à compter du 01/01/2013)
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	139 711 268,44	105 287 760,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	72 346 756,87	75 701 452,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-101 328 372,30	-43 567 839,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	322 000,05	348 009,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 389 717,76	-1 284 685,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-4 751,72	0,00
Différences de change	0,01	-0,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	346 582,37	2 135 687,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	41 962,20	-304 620,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	304 620,17	2 440 307,66
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 291,89	-2 662,16
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 085 619,61	1 093 545,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	110 088 093,68	139 711 268,44

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 419 585,13	8,56
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 964 186,64	20,86
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 467 051,43	64,91
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	103 850 823,20	94,33
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	80 886 636,56	73,47	0,00	0,00	22 964 186,64	20,86	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 208 130,94	5,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 923 952,52	2,66	10 973 494,82	9,97	75 059 285,67	68,18	8 171 092,84	7,42	6 722 997,35	6,11
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 208 130,94	5,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	191 213,08
	Coupons et dividendes en espèces	30 843,53
TOTAL DES CRÉANCES		222 056,61
DETTES		
	Rachats à payer	142 753,73
	Frais de gestion fixe	46 023,59
	Frais de gestion variable	4 139,75
TOTAL DES DETTES		192 917,07
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		29 139,54

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	18 790,138	33 857 818,02
Parts rachetées durant l'exercice	-26 915,528	-48 665 088,54
Solde net des souscriptions/rachats	-8 125,390	-14 807 270,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 188,261	
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D		
Parts souscrites durant l'exercice	24,960	28 115,01
Parts rachetées durant l'exercice	-46,184	-50 916,42
Solde net des souscriptions/rachats	-21,224	-22 801,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	109,541	
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 723,973	38 460 823,84
Parts rachetées durant l'exercice	-5 103,715	-52 612 367,34
Solde net des souscriptions/rachats	-1 379,742	-14 151 543,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 673,312	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	328 237,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	2 375,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	715,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	135 664,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	1 764,27
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,76	0,67
Résultat	1 035 920,57	1 214 443,55
Total	1 035 921,33	1 214 444,22

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	626 925,64	700 758,95
Total	626 925,64	700 758,95

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D		
Affectation		
Distribution	1 073,50	1 195,19
Report à nouveau de l'exercice	0,80	0,88
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 074,30	1 196,07
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	109,541	130,765
Distribution unitaire	9,80	9,14
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	407 921,39	512 489,20
Total	407 921,39	512 489,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 090 710,16	-1 034 279,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 090 710,16	-1 034 279,75

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 363 545,98	-643 827,90
Total	-1 363 545,98	-643 827,90

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 338,95	-1 102,49
Total	-2 338,95	-1 102,49

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-724 825,23	-389 349,36
Total	-724 825,23	-389 349,36

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	106 723 470,46	129 140 929,19	105 287 760,46	139 711 268,44	110 088 093,68
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C EUR					
Actif net	85 488 897,46	75 899 985,55	61 399 454,73	86 945 980,09	71 769 760,81
Nombre de titres	46 758,649	41 403,974	34 075,316	47 313,651	39 188,261
Valeur liquidative unitaire	1 828,30	1 833,15	1 801,87	1 837,65	1 831,40
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-29,24	-51,23	-39,55	-13,60	-34,79
Capitalisation unitaire sur résultat	49,30	42,68	32,16	14,81	15,99
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D EUR					
Actif net	536 870,16	384 138,47	174 633,31	148 252,09	122 724,88
Nombre de titres	444,058	325,787	154 313,000	130,765	109,541
Valeur liquidative unitaire	1 209,00	1 179,10	1 131,68	1 133,72	1 120,35
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-19,64	-33,47	-24,97	-8,43	-21,35
Distribution unitaire sur résultat (*)	33,05	27,75	20,34	9,14	9,80
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I EUR					
Actif net	20 697 702,84	52 856 805,17	43 713 672,42	52 617 036,26	38 195 607,99
Nombre de titres	2 009,278	5 107,414	4 288,637	5 053,054	3 673,312
Valeur liquidative unitaire	10 301,06	10 349,03	10 192,90	10 412,91	10 398,13
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-164,52	-288,89	-223,54	-77,05	-197,32
Capitalisation unitaire sur résultat	297,94	261,34	202,52	101,42	111,05

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADLER REAL ESTATE AG 1.5% 06-12-21	EUR	600 000	601 786,73	0,55
EON SE 0.375% 20-04-23 EMTN	EUR	500 000	508 076,51	0,46
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	1 000 000	980 295,00	0,89
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	EUR	600 000	615 751,11	0,56
MAHLE-STIFTUNG GMBH 2.5% 14/05/2021	EUR	450 000	461 006,72	0,41
SCHAEFFLER AG 1.125% 26-03-22	EUR	600 000	611 807,55	0,56
ZF NA CAPITAL 2.75% 27-04-23	EUR	600 000	627 267,99	0,57
TOTAL ALLEMAGNE			4 405 991,61	4,00
AUTRICHE				
OMV AG 5.25% PERP	EUR	800 000	840 474,85	0,77
RBI AV 6 10/16/23	EUR	1 000 000	1 180 550,07	1,07
TOTAL AUTRICHE			2 021 024,92	1,84
DANEMARK				
NYKREDIT 0.25% 20-01-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 211 061,05	1,10
NYKREDIT E3R+0.57% 02-06-22	EUR	800 000	804 541,24	0,73
TOTAL DANEMARK			2 015 602,29	1,83
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.75% 10-05-24	EUR	500 000	524 038,42	0,48
BANCO DE BADELL 1.75% 29-06-23	EUR	600 000	621 017,75	0,56
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	1 200 000	1 210 477,73	1,10
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 639,50	0,91
HIPERCOR SA 3.875% 19-01-22	EUR	800 000	857 334,21	0,78
TELE ZCP 09-03-21 EMTN	EUR	1 300 000	1 298 648,00	1,18
TOTAL ESPAGNE			5 516 155,61	5,01
ESTONIE				
LUMINOR BANK	EUR	800 000	806 812,84	0,73
TOTAL ESTONIE			806 812,84	0,73
ETATS-UNIS				
BALL 4.375% 15-12-23	EUR	800 000	883 466,74	0,81
BECTON DICKINSON AND 1.0% 15-12-22	EUR	500 000	509 275,17	0,46
BK AMERICA E3R+0.7% 25-04-24	EUR	1 000 000	1 007 427,75	0,92
EXPEDIA 2.5% 03-06-22	EUR	500 000	520 017,26	0,47
FIDELITY NATL INFORMATION 0.125% 03-12-22	EUR	600 000	603 400,81	0,55
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.42% 07-12-22	EUR	1 100 000	1 063 353,50	0,96
GENERAL MOTORS FINANCIAL E3R+0.55% 26-03-22	EUR	900 000	899 034,30	0,81
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	500 000	508 311,95	0,46
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	800 000	887 435,18	0,80
HJ HEINZ 2.0% 30-06-23	EUR	300 000	313 888,85	0,29
LOUIS DREYFUS COMMODITIES BV 4.0% 07-02-22	EUR	600 000	645 308,07	0,59
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE E3R+0.7% 08-11-22	EUR	800 000	803 655,80	0,73
MPT OPER PART 4.0% 19-08-22	EUR	700 000	743 377,51	0,68
SEALED 4.5% 15-09-23 EMTN	EUR	600 000	664 020,00	0,60
TOTAL ETATS-UNIS			10 051 972,89	9,13
FINLANDE				
NORDEA BANK 4% 29/03/21 EMTN	EUR	500 000	520 154,55	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FINLANDE			520 154,55	0,47
FRANCE				
ACCOR 3.625% 17-09-23	EUR	300 000	320 950,40	0,29
ALD E3R+0.62% 16-07-21 EMTN	EUR	1 800 000	1 803 330,45	1,64
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	500 000	532 648,73	0,48
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	800 000	806 696,87	0,73
BNP PAR E3R+0.85% 22-09-22	EUR	1 300 000	1 316 258,74	1,20
BOLLORE 2.0% 25-01-22	EUR	700 000	722 163,47	0,66
BOLLORE 2.875% 29-07-21	EUR	800 000	816 442,19	0,75
BPCE 4.625% 18/07/23	EUR	800 000	910 742,25	0,82
BPCE E3R+1.05% 09-03-22 EMTN	EUR	1 300 000	1 315 121,60	1,20
CAPGEMINI SE 1.25% 15-04-22	EUR	800 000	821 172,27	0,75
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	1 100 000	1 106 647,91	1,01
CNP ASSURANCES 1.875% 20-10-22	EUR	2 500 000	2 596 313,70	2,35
COFACE 4 1/8 03/27/24	EUR	800 000	914 876,71	0,83
COVIVIO 0.875% 31/01/2021	EUR	1 100 000	1 105 149,97	1,01
CROWN EU HLD 0.75% 15-02-23	EUR	700 000	701 681,17	0,64
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	20 000	607 100,00	0,55
GECINA E3R+0.38% 30-06-22 EMTN	EUR	300 000	300 958,50	0,28
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 27-03-23	EUR	1 000 000	1 014 988,01	0,92
ILIAD 0.625% 25-11-21	EUR	2 200 000	2 212 236,52	2,01
ILIAD 2.125% 05-12-22	EUR	1 000 000	1 034 419,79	0,94
INGENICO COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FIN 1.625% 13-09-24	EUR	600 000	630 906,21	0,57
IPNFP 1 7/8 06/16/23	EUR	1 000 000	1 034 248,08	0,94
LOXAM 3.5% 15-04-22	EUR	500 000	515 388,89	0,47
NEX 0.125% 01-01-23 CV	EUR	8 500	534 033,75	0,49
PSA BANQUE FRANCE 0.75% 19-04-23	EUR	500 000	512 174,01	0,46
QUADIENT SA 3.375% PERP CV	EUR	13 000	752 947,00	0,68
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.43% 12-01-23	EUR	600 000	597 159,00	0,54
SG E3R+0.45% 06-03-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 855,00	0,91
SG E3R+0.85% 01-04-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 323,58	0,91
SOCGEN 4 06/07/23	EUR	1 000 000	1 115 117,88	1,01
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	200 000	204 304,23	0,18
SUEZ SA 2.5% PERP	EUR	600 000	626 550,95	0,57
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	EUR	1 300 000	1 373 535,12	1,25
TOT 3.875% PERP EMTN	EUR	400 000	429 762,05	0,39
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	1 000 000	1 032 389,54	0,94
UNIBAIL RODAMCO ZCP 01/01/22	EUR	6 500	2 244 300,50	2,04
VILMORIN ET CIE 2.375% 26/05/2021	EUR	800 000	816 460,27	0,74
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	800 000	814 743,23	0,74
TOTAL FRANCE			36 207 098,54	32,89
HONG-KONG				
DONGFENG MOTOR HK 1.15% 23-10-21	EUR	500 000	504 848,25	0,46
TOTAL HONG-KONG			504 848,25	0,46
IRLANDE				
AIB GROUP 1.5% 29-03-23 EMTN	EUR	500 000	522 444,52	0,47
DELL BANK INTERNATIONAL DAC 0.625% 17-10-22	EUR	1 200 000	1 213 193,84	1,10
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	200 000	200 050,25	0,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	1 000 000	1 006 351,07	0,91
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.625% 24-11-22	EUR	1 000 000	1 012 074,18	0,92
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 1.25% 21-06-22	EUR	700 000	717 784,08	0,66
GLAN CO OP 1.375% 09-06-21 CV	EUR	600 000	596 195,95	0,54
RYANAIR LTD 1.875% 17-06-21	EUR	1 000 000	1 019 046,71	0,93
TOTAL IRLANDE			6 287 140,60	5,71
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI 7.75% 12/42	EUR	500 000	577 012,95	0,52
AZIMUT 2.0% 28-03-22	EUR	600 000	620 743,11	0,57
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	850 000	857 620,11	0,78
IREN 2.75% 02-11-22 EMTN	EUR	500 000	527 990,96	0,48
PIRELLI C 1.375% 25-01-23 EMTN	EUR	800 000	817 610,91	0,74
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	1 300 000	1 300 914,96	1,18
UNICREDIT SPA 6.95% 31/10/2022	EUR	800 000	901 101,70	0,82
TOTAL ITALIE			5 602 994,70	5,09
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP E3R+0.5% 10-04-23	EUR	500 000	502 622,50	0,46
NIDEC 0.487% 27-09-21	EUR	500 000	502 097,12	0,46
NISSAN MOTOR 1.94% 15-09-23	EUR	700 000	734 276,60	0,66
SOFTBANK GROUP 4.0% 20-04-23	EUR	300 000	315 959,50	0,29
TOTAL JAPON			2 054 955,72	1,87
LUXEMBOURG				
BANQUE 1 1/2 09/28/23	EUR	1 000 000	1 033 338,49	0,94
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 0.5% 12-09-23	EUR	1 300 000	1 315 775,95	1,20
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE ZCP 01-04-24	EUR	1 000 000	999 195,00	0,91
CPI PROPERTY GROUP 1.45% 14-04-22	EUR	500 000	512 848,56	0,46
ERFFP 2 1/4 01/27/22	EUR	1 000 000	1 045 602,54	0,95
EUROFINS SCIENTIFIC 2.875% PERP	EUR	550 000	568 780,84	0,52
GOEUR 0 7/8 10/20/22	EUR	852 000	863 200,30	0,79
LOGICOR FINANCING SARL 1.5% 14-11-22	EUR	500 000	513 390,99	0,46
TOTAL LUXEMBOURG			6 852 132,67	6,23
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS 2.5% 21-08-21	EUR	1 000 000	1 013 028,56	0,92
PETROLEOS MEXICANOS 2.5% 24-11-22	EUR	250 000	250 005,43	0,23
TOTAL MEXIQUE			1 263 033,99	1,15
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK 7.125% 07/22	EUR	1 300 000	1 485 623,88	1,35
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.125% 15-10-22	EUR	300 000	301 447,75	0,27
FERRARI NV 1.5% 16-03-23	EUR	500 000	520 106,64	0,47
GAS NATU FENO 4.125% 30-11-49	EUR	600 000	637 367,79	0,58
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13-09-23	EUR	1 000 000	1 003 260,41	0,91
PPF ARENA 3.5% 20-05-24 EMTN	EUR	500 000	542 029,90	0,50
STELLANTIS NV 2.375% 14-04-23	EUR	800 000	855 934,58	0,78
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	400 000	433 801,51	0,39
TELE EURO BV 3.75% PERP	EUR	600 000	634 710,58	0,57
VONO FINA BV 4.0% PERP	EUR	600 000	622 405,32	0,57
VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06-04-23	EUR	400 000	403 241,34	0,37
VONOVIA FINANCE BV E3R+0.45% 22-12-22	EUR	800 000	803 880,00	0,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			8 243 809,70	7,49
REPUBLIQUE DE COREE				
LG CHEM 0.5% 15-04-23	EUR	800 000	812 476,11	0,73
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			812 476,11	0,73
ROYAUME-UNI				
ALGECO SCOTSMAN GLOB FIN 6.5% 15-02-23	EUR	300 000	313 856,33	0,29
BRITISH 1.125% 10-03-23 EMTN	EUR	500 000	518 768,70	0,47
CASA LONDON E3R+0.6% 06-03-23	EUR	1 200 000	1 209 034,57	1,10
CASA LONDON E3R+0.8% 20-04-22	EUR	1 300 000	1 312 320,64	1,19
CENTRICA PLC 3.0% 10-04-76	EUR	600 000	617 599,07	0,56
DS SMIT 2.25% 16-09-22 EMTN	EUR	800 000	832 673,97	0,76
GSK CAP E3R+0.6% 23-09-21 EMTN	EUR	625 000	627 015,35	0,57
HSBC E3R+0.5% 05-10-23 EMTN	EUR	800 000	803 756,00	0,72
NATWEST MARKETS PLC 0.625% 02-03-22	EUR	1 000 000	1 013 971,10	0,92
NATWEST MKTS 1.0% 28-05-24	EUR	500 000	520 246,10	0,47
VODAFONE GROUP 3.1% 03-01-79	EUR	400 000	415 385,95	0,38
WPP FINANCE 2013 E3R+0.45% 20-03-22	EUR	800 000	795 456,00	0,72
TOTAL ROYAUME-UNI			8 980 083,78	8,15
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 13-09-23	EUR	500 000	526 864,93	0,48
INTRUM JUSTITIA AB 2.75% 15-07-22	EUR	600 000	61 096,57	0,06
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	EUR	800 000	810 757,26	0,73
VERISURE HLD AB 3.5% 15-05-23	EUR	300 000	305 815,67	0,28
TOTAL SUEDE			1 704 534,43	1,55
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			103 850 823,20	94,33
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			103 850 823,20	94,33
Créances			222 056,61	0,21
Dettes			-192 917,07	-0,18
Comptes financiers			6 208 130,94	5,64
Actif net			110 088 093,68	100,00

Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	EUR	109,541	1 120,35
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	EUR	3 673,312	10 398,13
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C	EUR	39 188,261	1 831,40

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 072,40	EUR	9,79	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,10	EUR	0,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 073,50	EUR	9,80	EUR

